



Société de transport  
de Sherbrooke

## **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

### **ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

#### **TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF**

#### **DE LA SOCIÉTÉ**

**LE 21 MAI 2014**

**À 15 H**

#### **PROCÈS-VERBAL 14-06**

---

#### **Sont présents :**

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Madame Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. David W. Price	Administrateur

#### **Étaient aussi présents :**

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Michel Cloutier	Directeur du service de l'Exploitation
M. Michaël Gauthier	Conseiller principal ressources humaines
M. Michel Lavoie	Chargé de projet
Mme Suzanne Méthot	Directrice des services financiers et Trésorière

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

---

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

**RÉSOLUTION 060-14**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

---

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

**RÉSOLUTION 061-14**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

---

4. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR «AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE» - APPEL D'OFFRES STS-14-02 -**

**RÉSOLUTION 062-14**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke a procédé à un appel d'offres pour l'agrandissement et le réaménagement de ses bureaux administratifs;

**ATTENDU QUE** les soumissions suivantes ont été déposées :

Construction Guy Sebas inc.	1 388 500,00 \$
Construction Longer inc.	1 518 000,00 \$
Grondin Marois inc.	1 424 657,53 \$
Tijaro Itée	1 471 696,00 \$
Construction Turco inc.	1 497 700,00 \$

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le contrat pour l'agrandissement et le réaménagement des bureaux administratifs de la Société de transport de Sherbrooke soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit et est Construction Guy Sebas inc. au montant de 1 388 500,00 \$ avant taxes.

Que le rapport de Cimaise soit et est conservé aux archives sous le no A14-10.

- ADOPTÉ -

---

5. **RÈGLEMENT NUMÉRO R-029-2 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET UN EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE AU MONTANT DE 467 000 \$ POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS PRÉVUS AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS R-029 ET R-029-1-**

**RÉSOLUTION 063-14**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-029-2, conservé aux archives sous le no A10-17 décrétant la réalisation des travaux d'agrandissement des locaux administratifs et un emprunt supplémentaire au montant de 467 000 \$ pour permettre la réalisation des travaux d'agrandissement des locaux administratifs prévus aux règlements numéros R-029 et R-029-1 soit et est adopté.

Que la secrétaire de la Société soit et est mandatée pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

---

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 15 h 10.

Sherbrooke (Québec), le 21 mai 2014.

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire